

Colombie

ARTICLE 8 : COOPÉRATION ENTRE LES ORGANISMES PRÉSENTS AUX FRONTIÈRES

En Colombie, l'inspection douanière des marchandises est effectuée en coordination avec d'autres autorités compétentes et en fonction du type de marchandise qui entre ou sort du pays. Par exemple, dans le cas de l'importation d'aliments, de médicaments ou de boissons, l'approbation et le contrôle de l'INVIMA (Institut national de surveillance des médicaments et des aliments) sont requis. Autre exemple, dans le cas de l'exportation de fleurs, l'approbation et le contrôle phytosanitaire de l'ICA (Institut national de l'agriculture) sont requis. Il convient de noter que la police fiscale des douanes colombiennes (POLFA) participe à de nombreux processus d'importation et d'exportation et à l'analyse préalable du risque encouru. Enfin, il convient de mentionner que la Direction nationale de la fiscalité et des douanes (DIAN) maintient une communication étroite et efficace avec les autres autorités compétentes et donne et reçoit des formations de leur part pour faciliter et garantir le respect des opérations de commerce extérieur.

Le gouvernement national, à travers le décret 1165 de 2019, encourage le renforcement des critères de gestion des risques dans l'exercice du contrôle douanier, afin de neutraliser les comportements de contrebande et de blanchiment de capitaux, de prévenir le risque pour l'environnement et la violation des droits de propriété intellectuelle, de protéger la santé, de garantir la sécurité aux frontières et, en général, la sécurité de la chaîne logistique.

Cette coopération est régie par les articles 710 et suivants du décret 1165 de 2019.

Loi sur la douane (Décret 1165 de 2019) :

https://www.dian.gov.co/aduanas/Regimen-de-Aduanas/Presentacion/Documents/Presentacion_1165_2019.pdf

(résumé de présentation)

<https://www.suin-juriscal.gov.co/viewDocument.asp?id=30036618>

(règlement complet)

Organismes gouvernementaux concernés :

- Dirección de Impuestos y Aduanas Nacionales – DIAN (Direction nationale de la fiscalité et des douanes). Autorités douanières.

<https://www.dian.gov.co/aduanas/Paginas/Inicio.aspx>

- Ministerio de Comercio Industria y Turismo. (Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme)

<https://www.mincit.gov.co/>

- INVIMA Instituto Nacional de Vigilancia de Medicamentos y Alimentos. (Institut national de surveillance des médicaments et des aliments).

<https://www.invima.gov.co/>

- ICA – Instituto Nacional Agropecuario. (Institut national de l’agriculture).

<https://www.ica.gov.co/>

- SIC Superintendencia de l’Industrie et du Commerce – Règlements techniques – certificats de conformité avec les normes techniques.

<https://www.sic.gov.co/reglamentos-tecnicos>

- Ministère de la Défense (importation de matériel de guerre).

<https://www.mindefensa.gov.co/irj/portal/Mindefensa>

- Ministère des Affaires étrangères.

<https://www.cancilleria.gov.co/>

- Ministère de la Justice. Système d’information normatif unique (« Juriscol »).

<https://www.suin-juriscol.gov.co/>

- Communauté andine.

<https://www.comunidadandina.org/>

- Organisation mondiale des douanes.

<https://www.wcoomd.org/fr.aspx>

- Organisation mondiale du commerce.

<https://www.wto.org/indexfr.htm>

- ALADI Asociación Latinoamericana de Integración. (Association latino-américaine d’intégration).

<https://www.aladi.org/sitioaladi/>

- Ministère de la Santé et de la Protection sociale / Fonds national contre la drogue (« Fondo Nacional des Estupefacientes »).

<https://www.minsalud.gov.co/salud/MT/Paginas/fondo-nacional-de-estupefacientes-fne.aspx>

Organismes privés et groupes de l’industrie pertinents :

- Association nationale des industriels (Abréviation espagnole : « ANDI »).

<https://www.andi.com.co/>

- Association nationale des armateurs et agents maritimes (Abréviation espagnole : « ASONAV »).

<https://www.asonav.org>

- Conseil national pour le commerce (Abréviation espagnole : « CGN »).

<https://cgn.org.co/>

- Fédération colombienne des agents logistiques du commerce international (Abréviation espagnole : « FITAC »).

<https://fitac.net/>

- Conférence latino-américaine des entreprises de transport express (Abréviation espagnole : « CLADDEC »).

<https://cladec.org.co/>

- Association colombienne des exportateurs de fleurs (Abréviation espagnole : « ASOCOLFLORES »).

<https://asocolflores.org/es/>

- Association du secteur automobile et de ses pièces détachées (Abréviation espagnole : « ASOPARTES »). <https://asopartes.com/>

- Fédération colombienne des transporteurs routiers de marchandises (Abréviation espagnole : « COLFECAR »).

<https://www.colfecar.org.co/>